



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 20/01/2026

Publication :
le 30/01/2026

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Délibération n° D-2026-41

Stade de Massujat - Approbation du plan de financement et
demandes de financement

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame LARRIBAU Anne-Lydie

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026

Délibération n° D-2026-41

Direction de l'Espace Public**Stade de Massujat - Approbation du plan de financement et demandes de financement**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par décision L.2023-495 en date du 31 juillet 2023, la Ville de Niort a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du terrain en gazon synthétique au stade de Massujat, situé rue de Massujat à Niort.

Ce programme de travaux à réaliser vise ainsi à améliorer significativement les conditions de pratique des associations sportives et leur permettre d'assurer une continuité d'activité (entrainements et compétitions), quelles que soient les conditions météorologiques. Ce programme prend par ailleurs en compte l'ensemble des aspects environnementaux possibles, en partant des opérations non réalisées en comparaison d'un terrain herbé (arrosages, tontes, traçages, amendements...), jusqu'aux méthodes de constructions et équipements installés (éclairage leds par exemple).

Dans ce cadre, la Ville de Niort souhaite solliciter tous les financeurs possibles pour mener à bien ce projet, et plus particulièrement :

- l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui peut financer, sous réserve des règles d'éligibilité, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux à hauteur de 20 % du montant HT ;
- la Fédération Française de Football (FFF) à travers le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), dont les conditions d'accompagnement sont fixées au maximum à 10 % du coût total HT des travaux, avec un plafond d'intervention limité à 50 000,00 € ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 4ème génération.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Honoraire de maîtrise d'œuvre et divers	20 000	Agence Nationale du Sport (20%)	220 000
Travaux	1 080 000	Fédération Française de Football (5%)	50 000
		Niort Agglo /PACT 4 (36%)	400 000
		Ville de Niort (39%)	430 000
Total	1 100 000	Total	1 100 000

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- autoriser le dépôt de demandes de financements auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de la Fédération Française de Football (FFF) à travers le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et la signature, le cas échéant, des conventions et documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Anne-Lydie LARRIBAU

Le Président de séance

Jérôme BALOGE